

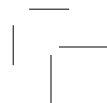
Rapport d'activité

2015



Assemblée Générale, Voiron, 26 avril 2016





Sommaire



Rapport Moral

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1/ Vers une gouvernance collégiale..... | 4 |
| 2/ Le réseau départemental se développe et s'enrichit de nouveaux membres..... | 4 |
| 3/ Accompagner, soutenir et former les adhérents, une constante en 2015..... | 5 |
| 4/ S'impliquer dans le fédéralisme et le faire reconnaître..... | 5 |



Rapport d'Activité

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1/ La Fédération des centres sociaux en 2015..... | 6 |
| 2/ Mobiliser et dynamiser le réseau Iserois..... | 12 |
| 3/ Consolider les projets territoriaux en lien avec la « fabrique des possibles »..... | 15 |
| 4/ Reconnaître la Fédération comme un interlocuteur privilégié..... | 17 |
| 5/ Piloter la dynamique iséroise en lien avec le mouvement régional et national..... | 18 |



Rapport Financier

| | |
|----------------------------------|----|
| 1/ Compte de résultat 2015..... | 20 |
| 2/ Bilan simplifié..... | 22 |
| 3/ Budget prévisionnel 2016..... | 23 |



Rapport d'Orientation

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1/ Créer les conditions d'une capacité collective à mieux vivre ensemble..... | 24 |
| 2/ Renforcer la capacité d'agir des acteurs des centres sociaux..... | 24 |
| 3/ Capitaliser l'expérience collective et développer notre système d'information..... | 25 |



Rapport Moral

Nous ne pouvions pas démarrer notre rapport moral sans évoquer avec vous le souvenir de Sylvie. En effet, à la dernière assemblée générale, c'est elle qui vous accueillait et annonçait les orientations que le CA souhaitait prendre. Mais Sylvie, à cause de complications liées à sa maladie, nous a quitté au mois d'août. En 2012, dans une période de turbulences, elle prenait la présidence de la fédération. Avec douceur et conviction, elle a assumé l'héritage, réuni de nouveaux administrateurs autour d'un projet concret et proche des centres sociaux et ramené un climat de confiance avec nos partenaires. Merci Sylvie.



Une année bien remplie

Il est à nouveau temps de vous rendre compte, en amont du rapport d'activité, de quelques événements et quelques modes de faire qui ont marqué notre année 2015. Ils s'articulent autour de quatre axes principaux.

- 1/ Un mode de gouvernance de la fédération qui s'affirme,
- 2/ L'enrichissement du réseau dans son nombre et sa diversité,
- 3/ L'accompagnement des centres sociaux dans leur projet de renforcement de la capacité d'agir des acteurs,
- 4/ La volonté de s'inscrire dans le fédéralisme et de consolider les partenariats institutionnels.

1/ Vers une gouvernance collégiale

Le CA renouvelé et renforcé lors de notre dernière AG s'est réuni sept fois en 2015. Il a désigné quatre membres pour constituer un bureau composé de deux personnes du collège des associations, une personne du collège des professionnels et un membre associé.

Le conseil d'administration a ancré un travail en co-présidence. En effet, souhaitant lancer une nouvelle dynamique il nous a semblé opportun d'aller vers une co-responsabilité et de « monter » ensemble en compétences. La gouvernance collégiale est d'abord un engagement moral entre les administrateurs. Le partage de connaissances facilite la prise de responsabilité, l'engagement et démultiplie ainsi les forces vives de la FCSI. Il évite la personnalisation à travers son président et rappelle que la FCSI est d'abord un projet collectif créé et conduit par une diversité de personnes.

Mais cette gouvernance collégiale n'a pas pour effet de diluer les responsabilités. Au contraire, celles-ci sont assumées pleinement grâce à la réflexion collective qui prévaut à toute décision à enjeu et à la capacité de chacun de s'exprimer au nom du collectif.

Ce schéma d'organisation nécessite encore de faire preuve de pédagogie et de clarté pour expliquer nos nouvelles modalités d'organisation, en particulier à nos partenaires.



RAPPORT MORAL

2/ Le réseau départemental se développe et s'enrichit de nouveaux membres

Sept centres sociaux et un EVS ont frappé à la porte de la fédération durant l'année 2015.

La procédure d'adhésion/reconnaissance a été activée 3 fois en 2015 : une fois pour accueillir le centre social de Brignoud et deux autres fois pour accueillir les centres sociaux mobiles AMPV l'un sur Bourgoin Jallieu et le second sur Roussillon.

De plus, des organismes ont sollicité un accompagnement spécifique pour évoluer vers un agrément délivré par la

CAF. Le nouveau centre social Maison des solidarités et des familles vient d'avoir son agrément début 2016, tandis que des associations locales cheminent vers une reconnaissance d'espace de vie sociale en 2017.

Au-delà de la satisfaction d'être plus nombreux, nous devons souligner la diversité aujourd'hui des centres sociaux du réseau en termes de taille, d'implantation ou de pratiques ; et la richesse que cela apporte dans les groupes de travail puisque l'engagement de tous à prendre une part active est réel.

3/ Accompagner, soutenir et former les adhérents, une constante en 2015

Les déléguées ont accompagné quinze centres sociaux adhérents au renouvellement de leur projet social de territoire, quinze façons de faire et quinze occasions de mieux connaître les acteurs du centre social.

La FCSI a confirmé en 2015 son choix de former les acteurs des centres sociaux en proposant un programme plus diversifié. La formation « actions collectives » à visée émancipatrice a concerné 11 centres sociaux et 39 personnes. Merci à l'URACS qui anime efficacement ces modules.

L'accompagnement des structures évolue aussi. Certains adhérents ont sollicité la FCSI pour faire face à un environnement nouveau et parfois déstabilisant voire inquiétant : les accompagnements au recrutement d'une nouvelle direction, l'accompagnement des CA pour réfléchir aux modes de gestion, aux modes de contractualisation avec les collectivités locales en lien avec le changement d'équipes municipales, et enfin la réflexion pour mettre en adéquation projet social et ressources humaines et financières.

4/ S'impliquer dans le fédéralisme et le faire reconnaître

L'action de la fédération se développe également dans le réseau des centres sociaux. Deux administrateurs et la déléguée ont participé aux instances de notre fédération nationale (AG, réunion des présidents des FD). Les déléguées ont contribué activement au comité national des délégués qui s'est réuni deux fois ainsi qu'aux réflexions sur des dossiers thématiques comme l'évolution de l'économie des centres sociaux, la participation des habitants sur les territoires politique de la ville, ou encore la gestion du dispositif service civique...

Notre implication à l'Union Régionale reste une priorité : cette année, trois administrateurs fédéraux ont siégé au conseil d'administration de l'URACS, les déléguées ont participé au comité des délégués du réseau Rhône-alpin tous les deux mois et se sont investies dans les thématiques impulsées régionalement. L'année 2015 a été marquée par l'annonce du départ d'Yves Macquet et par la nomination d'Alain Cantarutti au poste de délégué régional.

Le Conseil d'Administration de la FCSI cherche aussi à promouvoir au niveau départemental notre mouvement d'éducation populaire. Cela se traduit par des partenariats actifs au niveau local autour des centres sociaux, mais aussi par des rencontres institutionnelles avec la CAF de l'Isère et les élus du Département. Ce rapprochement symbolisé par la présence de nos partenaires au CA fédéral, laisse à penser que nos centres sociaux sont des acteurs importants des territoires et que nous pouvons construire ensemble.



1/ LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX EN 2015

Les centres sociaux isérois s'inscrivent dans un mouvement riche

Avec les 3300 personnes présentes lors du congrès des centres sociaux à Lyon, les centres sociaux isérois souhaitent renforcer le pouvoir d'agir des habitants et faire vivre la Charte votée à Angers en 2000 qui définit le centre social comme : « Le centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire ».

Les centres sociaux se placent dans le mouvement de l'éducation populaire et réfèrent leur action à trois valeurs :

- **La dignité humaine** : Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des centres sociaux.
- **La solidarité** : Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction des centres sociaux et socioculturels depuis leur origine.
- **La démocratie** : Opter pour la démocratie, c'est pour les centres sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Les centres sociaux jouent un rôle important d'accueil, d'écoute des habitants et de construction de réponses face aux besoins repérés. Ces actions doivent permettre à chaque centre de développer l'épanouissement des personnes, de favoriser le « vivre ensemble » et de faire progresser la place de chaque citoyen. Nous accompagnons les centres sociaux isérois dans le développement de ces 3 dimensions :

Dimension individuelle

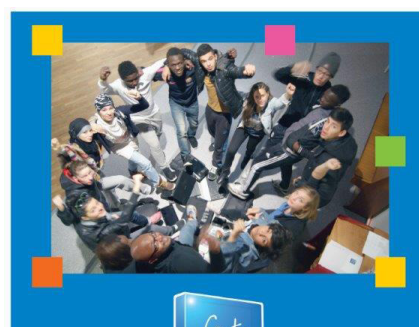
Le centre social propose aux habitants des services et des activités adaptés aux besoins exprimés, en coopération avec les collectivités locales

Dimension collective

Le centre social accompagne les projets collectifs des habitants pour répondre à leurs envies et à leurs besoins

Dimension d'intérêt général

le centre social renforce le pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société qui concernent leur territoire, en favorisant des réponses innovantes



2016 

Avancer ensemble,
c'est possible



RAPPORT D'ACTIVITÉ



Le projet fédéral : ouvrir des espaces pour développer le pouvoir d'agir

Notre projet fédéral 2013/2016, rappelle les 6 fonctions de base de la fédération et insiste sur 4 priorités, 4 questions sociales, sur lesquelles nous souhaitons prendre la parole :

1/ Une fonction « **ressource stratégique** » : Pour cela la FCSI entretient la relation avec les pouvoirs publics, identifie et organise de nouveaux partenariats, met en œuvre une réflexion prospective.

2/ Une fonction de « **ressource technique** » : pour cela la FCSI accompagne la création de nouveaux centres et de nouveaux espaces de vie sociale associatifs, appuie les centres sociaux et les EVS en difficultés, elle qualifie l'ensemble des acteurs intervenant dans les centres sociaux et les EVS et anime des dispositifs départementaux.

3/ Une fonction « **d'animation de réseau** » : la FCSI favorise les échanges inter-centres/EVS et inter-fédérations, elle développe un système d'échange inter-centres.

4/ Une fonction de « **représentation** » : la FCSI fait vivre une fonction de communication externe et porte la parole

des centres sociaux, des espaces de vie sociale et de leur fédération auprès des pouvoirs publics

5/ Une fonction « **garantie du sens** » : la FCSI fait connaître la Charte des centres sociaux, fait vivre le processus « adhésion-reconnaissance », et s'engage dans « le devoir d'intervention » en direction des centres sociaux.

6/ Une fonction « **garantie de la vie associative** » : la FCSI élabore et pilote un projet fédéral départemental, elle se soucie du renouvellement des instances fédérales, elle organise une prise de responsabilité partagée au sein du conseil d'administration fédéral, elle entretient et développe des relations avec les financeurs de la fonction fédérale. Elle assure l'économie de la fédération par la gestion des ressources humaines et financières.

La FCSI réaffirme qu'elle retient 4 priorités sur lesquelles elle s'investira progressivement dans les années à venir :

La précarité et la pauvreté économique

L'augmentation de la précarité, l'éclatement, la flexibilité de l'emploi et le chômage ont de fortes répercussions sur les parcours individuels et familiaux : perte de pouvoir d'achat mais aussi perte de l'estime de soi.

Les centres sociaux se mobilisent pour faire du temps hors travail, de plus en plus perturbé par les conditions sociales et économiques, un temps essentiel pour favoriser les compétences socialement utiles : autonomie, mise en relation, développement de l'imaginaire.

Nous devons également nous investir dans le développement d'outils de compréhension des enjeux socio-économiques et favoriser l'émergence de démarches solidaires collectives.

La citoyenneté et la démocratie

Lors du congrès des centres sociaux, les habitants ont parlé de « politiques sourdes » et de « citoyens muets » notant par là trois difficultés principales : relations entre élus et citoyens, faible mobilisation des habitants et mise en œuvre difficile des politiques publiques. Lors de ce congrès, de nombreuses expériences nous ont été rapportées, qui incitent à travailler sur le développement du « pouvoir d'agir des habitants ».

C'est l'occasion pour les centres sociaux de développer les capacités de chacun à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, développer son sens critique. Nous nous attachons donc à encourager les démarches citoyennes participatives qui ont pour but d'améliorer la société et permettre l'émancipation individuelle et collective.

L'accès à la culture pour tous

Nous pensons que la culture ne se limite pas à la diffusion de la culture académique ni même à l'art au sens large, mais également aux sciences et techniques, aux activités culturelles, aux sports, aux actions citoyennes et aux activités ludiques... La culture doit permettre, pour tous et avant tout, de favoriser l'accès à une meilleure compréhension de notre environnement social, économique, politique, environnemental...

La parentalité et l'éducation

« Arrêtons de parler de démission des parents, d'incapacité des jeunes... parions sur la confiance ».

Nous souhaitons agir pour redonner confiance à chacun, pour que tous ensemble, nous reprenions une capacité à agir.

Il s'agit ainsi :

- d'encourager le développement de solidarités mutuelles entre parents et éducateurs
- de permettre aux jeunes de mettre en œuvre leur capacité à agir, de leur donner une place active, de valoriser leurs initiatives pour les amener vers l'autonomie et la citoyenneté.

Pour cela, nous devons questionner sans cesse nos pratiques et nos activités, sortir des stigmatisations, prendre en compte la diversité des facteurs et nouer des relations efficaces avec les acteurs intervenant dans le champ de l'éducation.



Les Adhérents de 2015

Désireuse d'accompagner les projets sociaux des centres sociaux du département, la FCSI met son savoir-faire et ses compétences à disposition des 31 centres sociaux et socioculturels adhérents, d'1 association d'animation de la vie locale et d'1 espace de vie sociale.

Centre socioculturel Ile du Battoir

Gestion associative
Espace François Mitterrand,
chemin du 4 Aout 1944
38270 BEAUREPAIRE
Tél : 04 74 79 07 20
centre-ile-battoir@wanadoo.fr

Cité de la CAF « La résidence »

Gestion CAF
45, avenue Général Leclerc
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél : 04 74 43 63 70
cite-caf-bourgoin-residence.
cafisere@caf.cnafmail.fr

Centre socioculturel Paul Vittoz

Gestion Associative
9, Rue Pierre Mendès France
38670 CHASSE-SUR-RHONE
Tél : 04 78 73 86 22
centre-social.chasse@free.fr

Centre social Surieux

Gestion CCAS
27, place Beaumarchais
38130 ECHIROLLES
Tél : 04 76 09 64 03
centre-social-surieux@ville-
echirolles.fr

Centre social les Coulmes et AILE

Gestion CCAS
10 place des Coulmes
38320 EYBENS
Tél : 04 76 24 90 71
coulmes@ville-eybens.fr

Centre social les Alpines

Gestion CAF
10, rue René Lesage
38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 33 23 80
les-alpins-cafisere@caf.
mail.fr

Cité de la CAF Emile Romanet

Gestion CAF
3, rue de Belgrade
38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 50 11 00
cite-caf-grenoble.cafisere@caf.
cnafmail.fr

Centre socioculturel d'Heyrieux

Gestion associative
8, rue Pasteur
38540 HEYRIEUX
Tél : 04 78 40 06 87
contact@cscheyrieux.fr

Centre socioculturel André Malraux

Gestion associative
1, Montée des Clares
38560 JARRIE
Tél : 04 76 78 00 10
contact@cscmalraux.org

Centre social Les Sources

Gestion CCAS
Espace des Alpes, 3 av. de Verdun
38260 LA COTE SAINT ANDRE
Tél : 04 74 20 57 10
centresocial.mairiecsa@
wanadoo.fr

Centre socioculturel Jean Bedet

Gestion associative
5, square E. Richerd
38630 LES AVENIERES
Tél : 04 74 33 73 11
centresocial-j.bedet@
wanadoo.fr

Centre socioculturel Intercommunal Granjou

Gestion intercommunale
Chemin des Chambons
38650 MONESTIER DE
CLERMONT
Tél : 04 76 34 28 44
accueil.granjou@cdctrieves.fr

Centre social OVIV

Gestion associative
110 Chemin des Haies
38122 MONSTEROUX MILIEU
Tél : 04 74 16 88 34
centresocialoviv@voila.fr

Centre socioculturel Arc en ciel

Gestion municipale
6, rue Louis Leydier
38780 PONT EVEQUE
Tél : 04 74 16 17 00
csponteveque@free.fr

Centre social de l'Orgère

Gestion CCAS
96, rue Sadi Carnot
38140 RIVES
Tél : 04 76 91 28 72
centre.social.municipal@ville-
de-rives.fr

Centre social du Roussillonnais

Gestion associative
16, avenue Jean Jaurès
38150 ROUSSILLON
Tél : 04 74 29 00 60
cspr@wanadoo.fr

Centre social du Pays du Guiers

Gestion associative
1, rue Charles Hérold
38380 ST LAURENT DU PONT
Tél : 04 76 55 40 80
accueil-cs.paysduguiers@
orange.fr

Centre social « les 4 vents »

Gestion associative
30 route de la Chapelle
38150 ST ROMAIN DE SURIEU
Tél : 04 74 84 43 92
cs.romain@wanadoo.fr

Maison des initiatives et du développement social (MIDS) l'Arche

Gestion CCAS
79, avenue de la République
38170 SEYSSINET-PARISSET
Tél : 04 38 12 00 50
l-arche@seyssinet-pariset.fr

Centre social Au Fil de Lambre

Gestion associative
10, place de l'Eglise
38150 SONNAY
Tél : 04 74 79 43 51
afd@orange.fr

Centre socioculturel Emile Romanet

Gestion municipale
Espace Charles De Gaulle
38760 VARCES
Tél : 04 76 72 80 14
accueil.csc@varces.fr

Centre social Vallée de Gère

Gestion associative (DSP)
9, rue Victor Faugier
38200 VIENNE
Tél : 04 74 85 48 55
csvgere@alfa3a.org

Centre socioculturel de l'Isle

Gestion associative
2, allée de Provence
38200 VIENNE
Tél : 04 74 53 76 10
accueil@csisle.eu

Centre social Louis Van Herck (Estressin)

Gestion associative
Quai Claude Bernard BP 5
38200 VIENNE
Tél : 04 74 53 76 00
accueil@cslvh.eu

Centre social Malissol

Gestion associative (DSP)
La Ferme, 12 av. Jean de la
Fontaine
38200 VIENNE
Tél : 04 74 57 12 00
csmalissol.alfa3a@orange.fr

Centre social Olympe de Gougès

Gestion CCAS
4, rue du 19 mars 1962
38450 VIF
Tél : 04 74 29 00 60
secretariat.centresocial@
ville-vif.fr

Centre social Le Relais Initiatives Habitants (RIH)

Gestion communale
Place Salvador Allende
38500 VOIRON
Tél : 04 76 05 24 05
centresocialrih@ville-voiron.fr

Espace Rosa Parks

Gestion CCAS
24 allée des Bruyères
38340 VOREPPE
Tél : 04 76 50 61 25
centre.social@ville-voreppe.fr



Centre social mobil APMV

Gestion associative APMV
3 rue Jean Henri Fabre
38300 BOURGOIN
Tél : 04 76 49 01 03
apmv-bourgoin@club-internet.fr

Centre social mobil APMV

Gestion associative APMV
3 rue Anatole France
38150 ROUSSILLON
Tél : 04 74 86 65 91
apmv-roussillon@club-internet.fr

Centre socioculturel de Brignoud

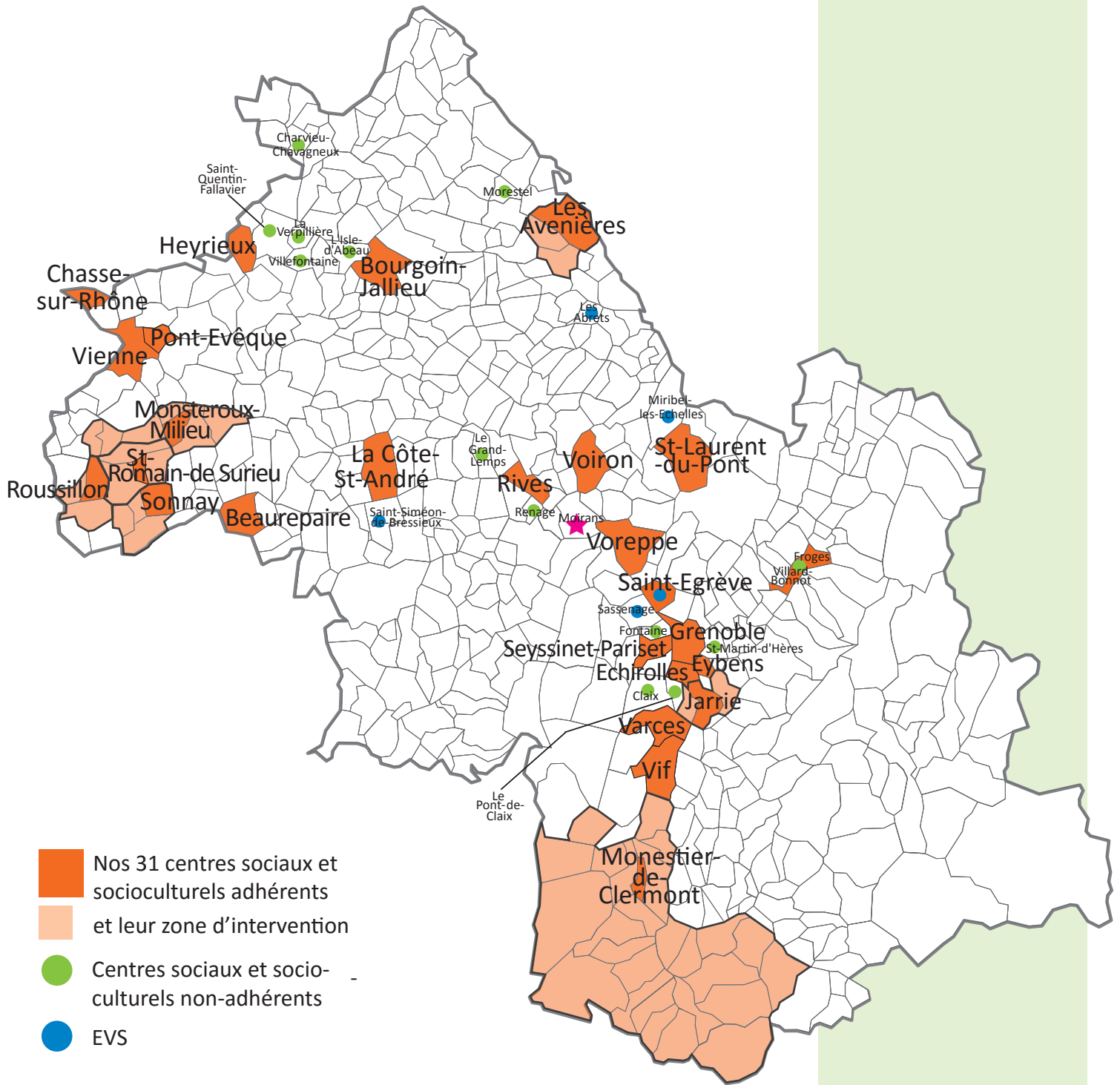
Gestion syndicat intercommunal
12, rue Lamartine
38190 FROGES
Tél : 04 76 71 15 69
accueil@csc-brignoud.fr

Maison des solidarités et des familles

Gestion CCAS
38 rue de la Gare
38120 SAINT EGREVE
Tél : 04 74 53 76 00
associationfamilialestegreve@orange.fr

Association Mosaïque

185 rue des fleurs,
38430 MOIRANS
Tél : 04 76 35 43 62
mosaiquemoirans@wanadoo.fr





Une équipe au service d'un projet collectif

Les acteurs issus des centres sociaux et socioculturels portent nos orientations politiques et s'investissent au sein des instances décisionnaires de notre fédération. Ils travaillent ensemble avec l'équipe des salariés pour faire avancer le projet fédéral.

Chaque année l'Assemblée Générale annuelle des adhérents procède à l'élection d'un conseil d'administration. Les candidats qui se présentent au suffrage sont soutenus par un centre social adhérent (collège des associations, collège des gestionnaires, collège des professionnels), ou bien sont des membres associés comme les partenaires financeurs ou encore des organisations et / ou des personnes ressources. Une fois élu, le Conseil d'Administration procède à l'élection des membres du Bureau et des Co-Présidents. Certains membres du Conseil d'administration siègent également à l'Union Régionale ainsi qu'à la Fédération Nationale.



1/ Les instances fédérales

■ Le Bureau est composé en mai 2015

Myriam Chaffois, Membre, administratrice du centre social Louis Van Herck Vienne

Catherine Jallifier-Verne, Membre, présidente du centre social d'Heyrieux.

José Mastrodicasa, co-président, collège des associés.

Damien Pellat, co-président, directeur du centre social Au Fil de Lambre, Sonnay.

■ Les administrateurs représentant les institutions partenaires :

Jean-François Hogrel, 1^{er} Vice-président de la CAF Isère

Claire Debost, Conseil départemental de l'Isère

■ Les administrateurs élus à l'Assemblée Générale d'avril 2015

Vanessa Espin, administratrice du centre socioculturel d'Heyrieux

Marie-Pierre Issartel, administratrice du centre social de Beaurepaire

Brigitte Solnon, administratrice du centre socioculturel d'Heyrieux

Roseline Freitas, professionnelle du centre social de l'Isle à Vienne

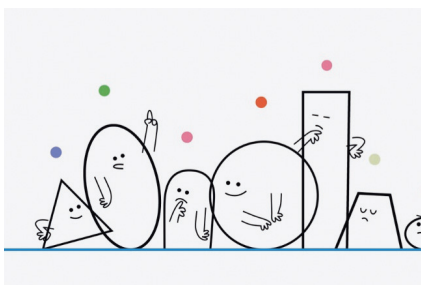
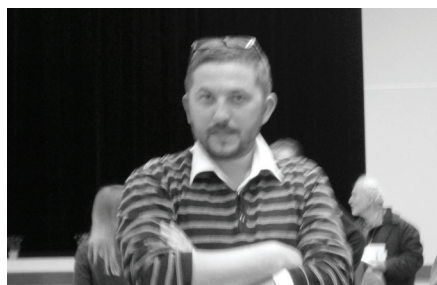
Ali Guerraoui, professionnel du centre social Les Pays du Guiers à St Laurent du Pont

Stéphanie Renzy, professionnelle du centre social l'Île du Battoirde Beaurepaire

Corinne Meunier, vice présidente CCAS de St Egrève

Valérie Desloges, membre associé

Virginie Guiol, membre associé



■ Les administrateurs ont siégé 7 fois en conseil d'administration, autour des dossiers stratégiques de la fédération :

- étude et validation du budget prévisionnel, étude et validation des dossiers concernant la gestion des ressources salariées,

- Validation des adhésions / reconnaissances et étude des demandes d'accompagnement, des demandes externes au réseau,

- réflexion sur les orientations de la formation, le développement des partenariats, la mutation des territoires, les relations FCSI / URACS et FCSF etc.

Les membres du Bureau se sont rencontrés une fois par mois (11 fois) pour gérer en concertation avec les professionnels la vie quotidienne de la fédération, préparer les réunions de concertation, suivre les dossiers administratifs et financiers.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2/ Des salariés en appui

Aux côtés des bénévoles, l'équipe de professionnelles a travaillé intensément durant l'année 2015.

La fédération est soumise à la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial (ALISFA) et adhère au syndicat employeur SNAESCO.

■ L'organisation des missions professionnelles :

Délégation fédérale : **Marie-Françoise Chauveau** (1 ETP) : Gestion de la FCSI, appui au réseau, formation des acteurs, comptabilité et gestion financière, animation des commissions et groupes thématiques, suivi des chantiers départementaux, régionaux et nationaux, relations externes.

Appui au réseau fédéral : **Valérie Malandre** (0.5 ETP) : Administration générale de la fédération, communication, appel et suivi des cotisations, comptabilité, service civique.

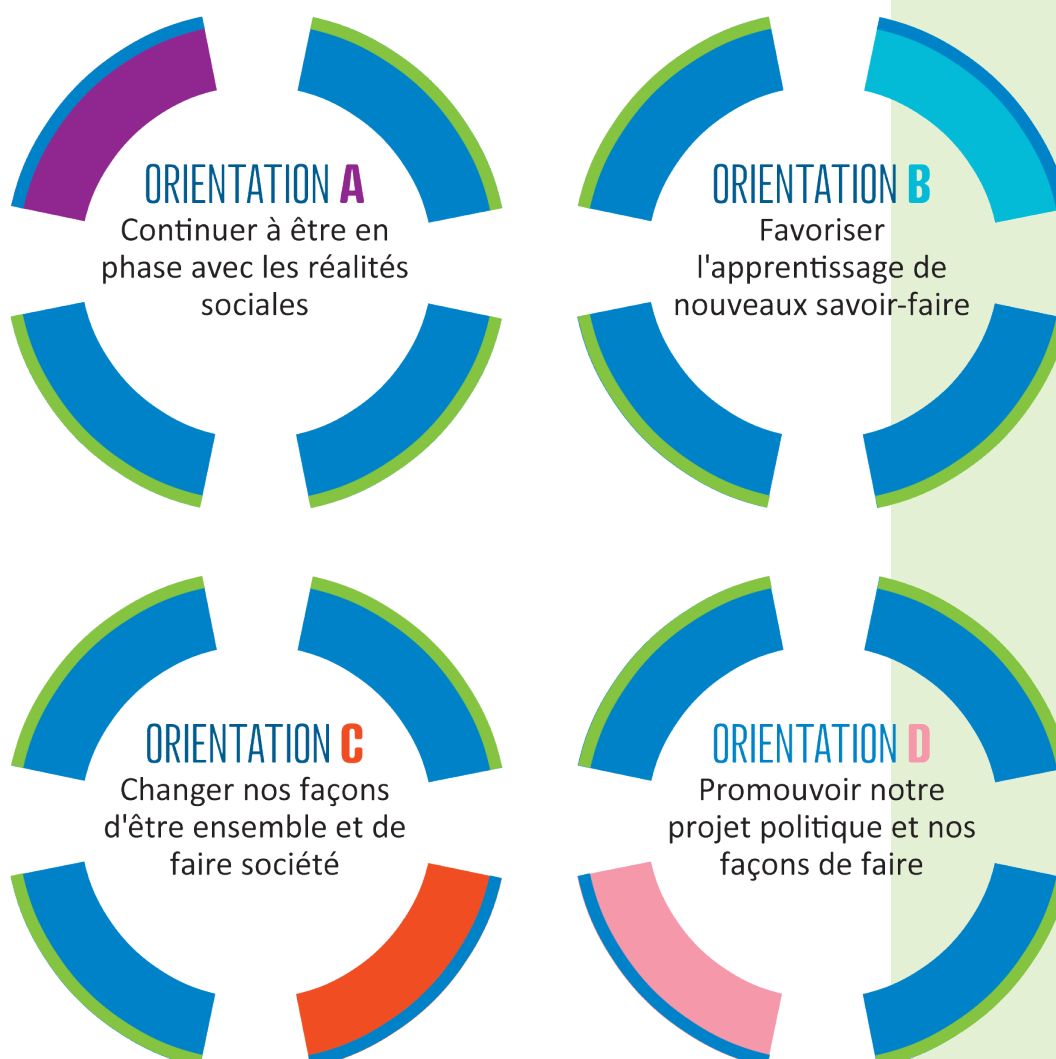
Chargée de mission : **Sarah Feyt** (0.8 ETP) :

Animation et appui aux centres sociaux, remobilisation de la commission enfance-jeunesse, service civique, CS en politique de la ville, atelier ludothèque...

Personne en stage de 4 mois : **Clémentine Gay** : Appui technique sur le dossier «Evolution des territoires», sur l'enquête des rythmes scolaires et sur la préparation de l'assemblée générale



3/ Une équipe départementale porteuse des orientations du projet national 2014-2022



2/ MOBILISER ET DYNAMISER LE RESEAU ISEROIS

En 2015, la FCSI s'est attachée à appuyer les centres sociaux et EVS, tant au travers de temps collectifs qu'en répondant à des besoins de soutien ponctuels.



2.1 : Favoriser les échanges entre les professionnels

Les commissions de pairs, rituelles à la FCSI, se sont développées et ont progressé qualitativement en 2015.

■ 2.1.1 Comité des directeurs

Le comité des directeurs et directrices s'est réuni cinq journées en 2015, en février, avril, juillet, octobre et décembre. Le groupe s'est étoffé, avec l'accueil de nouveaux directeurs-trices qui ont rapidement pris leur place dans le réseau.

Nous avons analysé ensemble l'impact de la réforme des rythmes scolaires, de la mutation des territoires (loi NOTRe, MAPTAM et RCT) ou des nouvelles réglementations liées à l'accueil de public, aux mutuelles obligatoires, à la lutte contre le gaspillage ou la réforme des ASL. Nous avons aussi avancé sur des dossiers liés à la CAF : la définition des rôles du référent famille, la complémentarité d'accompagnement entre CAF et FCSI lors des renouvellements de projets sociaux ou SENACS. Par ailleurs, le comité des directeurs est aussi une aide importante pour orienter l'action de la FCSI : nous avons donc réfléchi ensemble aux besoins de formation 2016 et à l'accueil de jeunes en service civique.

Enfin, l'année a été marquée par les attentats de janvier et novembre. Ces événements ont traversé l'activité des centres sociaux : ils ont pointé la nécessité de créer des espaces de discussion. Ainsi, ils ont aussi mis à jour les difficultés des professionnels et des structures à trouver les bonnes manières, les bons outils pour aborder ces « sujets sensibles » quels qu'ils soient, qui divisent les habitants. Nous avons amorcé le travail sur un de ces « sujets sensibles », pratiques religieuses des habitants et principe de laïcité des centres sociaux : quelle place pour chacun dans le respect de sa liberté de conscience ? Nous tâcherons d'aller plus loin en 2016.

■ 2.1.2 Commission référents famille

La commission « référents famille » s'est réunie cinq fois en 2015 avec une participation allant de 10 à 18 personnes. Les activités développées par les référents et les animateurs famille sont à géométrie variable et évoluent en fonction de la montée en maturité du collectif.

En 2015, nos travaux peuvent être regroupés autour de 3 thématiques :

échanger sur nos pratiques, porter les préoccupations des habitants, construire ensemble.

Les séquences de travail permettent de faire connaître les préoccupations des habitants, des parents, de partager nos pratiques et d'échanger les ressources.

Un temps de travail sur : « Que disent les parents de la réforme scolaire ? » a permis au groupe de participer à l'évaluation sur les rythmes scolaire.

Puis nous nous sommes interrogés sur rôle du référent famille dans et hors le centre social afin de produire des informations qui, transmises au groupe de travail national a permis à la FCSF d'apporter la parole des professionnels lors de la négociation sur le futur référentiel envisagé par la CNAF. Enfin, l'année 2015 a été fortement marquée par la réflexion sur le « gaspillage » suscité par la loi sur le gaspillage alimentaire. Le groupe « référents famille » envisage de monter une journée « anti-gaspi » durant l'année 2016.

■ 2.1.3 Commission animateurs enfance / jeunesse

Cette année, trois commissions enfance / jeunesse : jeunes adultes se sont tenues, rassemblant entre 5 et 15 animateurs. Le rythme est toujours difficile à trouver en raison des horaires très découpés, du temps important en face à face public et du turn-over des animateurs, mais le groupe commence à s'étoffer et à travailler tant sur des dossiers de fond et que sur de l'échange de pratique.

Cette année, une focale importante a été mise sur le rôle d'éducation populaire et les postures spécifiques des animateurs en centre social pour développer l'esprit critique et la conscience citoyenne des enfants et jeunes accueillis. Nous avons travaillé à partir d'exemples tirés de l'actualité : attentats, élections départementales, en avons-nous parlé ? Ou encore, comment aborder les questions religieuses ou politiques et citoyennes avec les jeunes/enfants/parents ?

Nous avons aussi mis l'accent sur des éléments essentiels de la pratique des professionnels : comment et pourquoi associer les parents, ou comment construire un projet pédagogique compréhensible et approprié par tous ?...

En 2016, l'enjeu est de maintenir le rythme !





2.2 : Des ateliers pour le renforcement des compétences et des savoir-faire

Basés sur l'échange de pratique, les ateliers proposent aux centres sociaux qui vivent une même situation de se retrouver pour réfléchir ensemble et construire leur réponse en s'appuyant sur les compétences collectives.

■ 2.2.1 Ludothèque et centre social

L'atelier « Ludothécaires en centre social » amorcé fin 2014 s'est poursuivi en 2015, avec une rencontre en mars et une en octobre réunissant 8 centres sociaux. Nous avons travaillé à partir d'un état des lieux sur les questions que pose le bénévolat dans les ludothèques : formation des bénévoles, différence entre emploi salarié / bénévolat, recrutement de bénévoles... Ces temps ayant apporté des pistes nouvelles, le groupe a décidé de continuer à travailler en 2016, cette fois sur le lien entre projet social et ludothèque.

■ 2.2.2 Centre social en co-gestion

Quatre centres sociaux de notre réseau ont une d'organisation qui associe une structure publique (CCAS / Ville / syndicat) et une association pour animer et gérer le centre social. Ces centres sociaux de Brignoud, Eybens, Varcès et Saint-Egrève se sont retrouvés sur deux séances pour partager les points forts et de vigilance nécessaires à cette organisation.

La cogestion n'existe pas du point de vue légal puisque la CAF ne reconnaît qu'un seul gestionnaire pour signer le contrat de projet et ce sont les administrations qui ont signés le dernier contrat de projet.

Les associations d'habitants sont reliées au projet social par une convention d'objectifs avec les villes, convention qui définit la participation des habitants et les moyens mis à disposition de l'association (locaux, matériel, subvention).

Les directeurs se sont interrogés sur la mobilisation des deux équipes (agents et salariés associatifs) dans le même projet social, sur la responsabilité de l'employeur, sur la gestion des flux financiers et par-dessus tout sur l'implication des habitants dans une organisation hybride.

Ce travail a débouché sur : la réponse de la CAF concernant sa position sur ce mode de gestion, le travail de convention liant les communes et les associations et enfin une participation importante des équipes (agents et personnels associatifs) aux différents temps de formation proposés par la fédération.



2.3 : La fédération reste à l'écoute d'équipes qui souhaitent s'orienter vers l'animation sociale de leur territoire

■ 2.3.1 Informer les centres sociaux et les EVS

72 centres sociaux sont agréés par la Caf de l'Isère qui les soutient financièrement. La moitié des centres sociaux isérois sont adhérents à la fédération. Aussi nous sommes très attentives aux différentes interpellations que les centres sociaux non adhérents font à la fédération. En 2015, nous avons rencontré les deux centres sociaux de Fontaine et les centres sociaux de Saint Martin d'Hères ; affaires à suivre en 2016.

■ 2.3.2 Adhésion / reconnaissance des CS

La procédure d'adhésion/reconnaissance est l'aboutissement d'un accompagnement réalisé par les délégués et les administrateurs d'un centre social qui souhaite rejoindre le réseau des centres sociaux. Elle a été activée 3 fois durant l'année 2015.

- Le Centre Socio-culturel de Brignoud géré conjointement par le Syndicat Intercommunal pour la gestion et l'animation du Centre socio-culturel de Brignoud, le S.I.C.SO.C., et par l'Association pour l'animation du Centre Socio-culturel de Brignoud, l'A.C.SO.C. Il développe ses activités sur les communes de Frogès et Villard-Bonnot.

- Les 2 centres sociaux mobiles APMV (gens du voyage) gérés par la Sauvegarde de l'Isère. Ces centres sociaux spécifiques gardent comme ambition d'être des lieux qui permettent aux gens du voyage de « passer les frontières » vers le reste de la population de leur territoire d'implantation. Le dialogue entre la FCSF et les associations solidaires d'action avec les tsiganes et les gens du voyage (FNASAT) permet de porter la parole des gens du voyage auprès de la CNAF et de développer un groupe « expert » au sein du mouvement des centres sociaux.

■ 2.3.3 Adhésion d'un EVS et des associations de développement

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons décidé d'accueillir dans le collège des adhérents les associations et les espaces de vie sociale. En 2015, 2 associations qui ont l'agrément EVS nous ont contactées :

- L'association « Escalé » implantée à Vizille : un cheminement commun est envisagé durant l'année 2016.
- Le CCAS de Saint-Egrève qui souhaite faire évoluer la Maison des Solidarités et des Familles (EVS) en centre social a rejoint notre réseau en Mai 2015 pour une année dans le collège des « associés ».

■ 2.3.4 Accompagner à la création ou au développement des centres sociaux et EVS sur le département

En 2015, la Fédération des Centres Sociaux a été contactée par plusieurs structures, parfois orientées par les référentes de territoires de la CAF, pour les accompagner dans un processus de diagnostic en vue d'obtenir un agrément Centre Social ou EVS.

Nous avons donc contractualisé avec la MPT 4 Montagnes de Villard de Lans et la MJC de Tullins pour apporter un accompagnement méthodologique aux équipes et aux administrateurs sur 2016. A Saint-Marcellin, en l'absence d'acteur de terrain déjà à même de porter ce diagnostic, la Fédération s'est engagée à mener elle-même le diagnostic participatif, en travaillant à la mobilisation des habitants. Un gros chantier pour 2016 !

3/ CONSOLIDER LES PROJETS TERRITORIAUX EN LIEN AVEC LA « FABRIQUE DES POSSIBLES »

3.1 : Accompagner les acteurs des centres sociaux dans la mise en place et l'animation de leur projet

3.1.1 Accompagner le renouvellement et l'évaluation des projets sociaux en favorisant la participation des habitants

En 2015, 9 centres sociaux du réseau renouvelaient leur projet social, et 2 en faisaient une évaluation à mi-parcours. Nous avons donc décidé de formaliser notre procédure d'accompagnement, en proposant trois niveaux de soutien :

- un soutien à la demande avec une minima participation de la FCSI au COPIL pour les centres sociaux « autonomes »,
- un accompagnement méthodologique plus soutenu avec l'équipe et les administrateurs : préparation des étapes clés, partage d'outils,
- ou, lorsque la situation l'exige, un appui contractualisé à travers lequel la FCSI s'engage à mener à bien le renouvellement du projet social.

La fédération s'est aussi dotée de nombreux outils visant le développement de la participation des habitants tout au long de la construction du projet social. Cette méthodologie a été travaillée en lien avec les référentes de territoire de la CAF, afin de la faire concorder aux attentes de l'institution.



3.1.2 : Accompagner les administrateurs au recrutement des directeurs

L'année 2015 a été marquée par de nombreux départs de directeurs en poste dans les centres sociaux associatifs à Roussillon, à Vienne (Estressin et l'Isle) et à Saint Laurent du Pont.

Devant l'enjeu que ces recrutements représentent pour chaque structure, la FCSI a proposé au CA de chaque centre de les accompagner dans cette démarche. Nous nous sommes donc dotées d'outils (travail avec l'URACS, formation...) pour formaliser une procédure de recrutement « type », à adapter à chaque structure. Jusqu'à présent, il semble qu'elle fonctionne !



3.1.3 : Soutenir les centres sociaux en difficulté

Roussillon

L'année 2015 a été lourde à gérer pour le centre social du Roussillonnais. Des situations difficiles en interne et en externe, le départ du directeur et le renouvellement du projet social ont amené la Fédération à appuyer régulièrement les administrateurs.

Centre social des Alpains

Le centre social des Alpains, géré par la CAF de l'Isère, a annoncé en février 2015 la fermeture de l'accueil petite enfance pour le mois de juin, puis la fermeture du centre social en décembre 2016. Un groupe d'habitant-e-s s'est mobilisé pour faire valoir l'importance que ces lieux et ces services avaient pour le quartier. Ils ont sollicité la Fédération qui a pu apporter quelques informations et conseils méthodologiques.





3.2 : Se mettre en phase sur des questions sociales

■ 3.2.1 : Politique de la ville et conseils citoyens

Le dispositif Politique de la Ville, qui vise à donner des moyens supplémentaires aux quartiers dits « prioritaires » a été revu en 2014-2015 : nouveaux découpages des territoires, place accrue donnée à la participation des habitants au travers de Conseils Citoyens.

Plusieurs centres sociaux ont été impactés, soit parce qu'ils sont sortis (comme Voreppe) des territoires aidés, soit parce qu'ils y sont entrés (Roussillon).

La mise en place des Conseils Citoyens a aussi beaucoup questionné les structures qui ont pu être sollicitées pour y participer en tant qu'association invitée, ou pour contribuer à les mettre en œuvre, voire à les porter.

Un groupe de travail national et une journée régionale, dans lesquels la FCSI était très impliquée, ont été mis en place pour aider les structures à se positionner pour donner du sens à ce nouveau dispositif et permettre réellement une meilleure participation des habitants des quartiers en politique de la ville.

■ 3.2.2 : Bien vieillir sur les territoires et le dispositif CARSAT

Demain, une personne sur 3 sera âgée de plus de 60 ans et notre société voit désormais cohabiter simultanément cinq générations. Les centres sociaux ont une responsabilité à prendre en compte ce nouvel enjeu et à affirmer que « les séniors sont une ressource et non une charge ».

Grâce au partenariat construit avec la CNAV au niveau national et la CARSAT Rhône-Alpes trois centres sociaux : Ile du battoir à Beaurepaire, OVIV et Au Fil de Lambre inscrivent les personnes vieillissantes dans l'échange social et apportent des réponses adaptées au développement de la solidarité intergénérationnelle.

Les bénévoles, administrateurs et professionnels engagés dans ce projet « Bien vieillir » se sont retrouvés lors d'une formation 4 jours avec Christine JURDAN afin de décrypter la réalité du vieillissement, et les enjeux de l'accompagnement du vieillissement.

■ 3.2.3 : Jeunes adultes

La recherche-Action sur la place des jeunes adultes dans les centres sociaux entamée par l'URACS en 2014 a abouti fin 2015. Si aucun centre du département n'était impliqué, des liens ont cependant été faits avec les structures sur lesquels les jeunes adultes représentent un enjeu fort. Des suites sont prévues pour 2016 – 2017 : livret, formation, etc.

■ 3.2.4 : Réforme des territoires : la loi NOTRe

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a été adoptée le 10 mars 2015. Elle propose de remplacer la clause de compétence générale par « des compétences précises confiées par la Loi à un seul niveau de collectivité ».



C'est dire que ce « chamboule-tout » ne sera pas sans incidence à partir de 2015 pour les centres sociaux.

- La nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes renforcée : Ce renforcement passe par l'attribution de nouveaux blocs de compétences pour tout ce qui concerne le développement économique, l'attractivité et le développement des territoires.
- Le département de l'Isère : sa compétence principale se recentre en matière de solidarité sociale et territoriale avec une compétence partagée sur la culture, le sport et le tourisme avec la région et les communes.
- Les « intercos » évoluent Le phénomène de regroupement des intercommunalités concerne tout le territoire. Même si les communes ne sont pas remises en cause, on constate la montée des « intercos » et des communautés d'agglomération. C'est à travers les compétences optionnelles des intercommunalités que les centres sociaux sont interrogés durant l'année 2015 notamment : politique du logement et du cadre de vie, équipement culturels/sportifs, action sociale (petite enfance / enfance / jeunesse / personnes âgées...)
- La création de communes nouvelles : Quelques territoires d'intervention de centres sociaux vont être interrogés dès 2015 par la création de communes nouvelles.

Le conseil d'administration a tenu une séance élargie pour partager la réalité iséroise, il a constaté que les changements étaient en cours et qu'il était prématuré d'envisager une journée fédérale en 2015.

3.3 : La mise en œuvre de nouvelles démarches de qualification

3.3.1 : Actions collectives à visée émancipatrice

Un module de la formation « Faire émerger et animer des actions collectives à visée émancipatrice » avait été lancé fin 2014, il s'est terminé en janvier 2015, et, devant la forte mobilisation des centres sociaux, un nouveau module a été proposé en 2015.

Cette formation de six jours, très ancrée dans la pratique de terrain, propose à la fois un questionnement sur les postures professionnelles d'accompagnement d'habitants en collectif, de la méthode pour écouter, repérer des « situations problème » à travailler, et des repères bibliographiques et conceptuels. A l'heure actuelle, 18 centres sociaux ont pu y participer, au travers de 55 professionnels et 2 bénévoles.



3.3.2 : D'autres formes collectives d'apprentissage

Dans un contexte de complexité croissante, les interventions des centres sociaux, les demandes sociales, le travail évoluent rapidement. Se former pour les professionnels, pour les bénévoles comme pour les administrateurs devient essentiel.

C'est pourquoi la FCSI a répondu favorablement à toutes les demandes faites par les acteurs des centres sociaux pour mieux piloter le centre social, mieux gérer l'organisation, construire une réelle participation des habitants, évaluer les actions et les projets.

Des modules se sont déroulés en soirées ou le samedi matin, notamment :

- Exercer sa fonction d'administrateur afin de permettre une bonne intégration des administrateurs des centres sociaux en leur donnant les connaissances de base pour qu'ils puissent assurer au plus vite et au mieux leur responsabilité.
- Concevoir et piloter le projet social
- S'initier à la démarche d'évaluation afin de donner aux administrateurs les clés de compréhension des enjeux de l'évaluation
- Gérer les ressources humaines et financières
- Animer la gouvernance du centre social
- Négocier une convention d'objectifs et de moyens avec les collectivités locales

3.4 : Soutien à l'engagement volontaire des jeunes : le service civique

Après le lancement, à Varcès en 2014 du dispositif d'accueil de volontaires en service civique avec l'agrément FCSF, le dispositif s'est popularisé en 2015, avec un doublement de la jauge d'accueil au niveau national.

Les centres sociaux de Pont-Evêque, la Côte Saint André, Les Avenières, Saint Laurent du Pont, Beaufort et l'OVIV ont accueilli des jeunes sur des missions variées : communication, lutte contre l'isolement, participation des habitants, prévention-santé... Sur les 5 jeunes déjà sortis du dispositif, 4 ont quitté leur mission plus tôt pour commencer un emploi ou une formation, et un parce qu'il ne se trouvait pas à l'aise dans sa mission.

La gestion du dispositif, le suivi des jeunes et le travail sur une réorganisation du suivi au niveau national et régional a demandé beaucoup d'implication aux professionnelles de la FCSI.



Faire son service civique dans les centres sociaux

RAPPORT D'ACTIVITÉ

4/ RECONNAITRE LA FEDERATION COMME UN INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

4.1 : Des réponses adaptées aux sollicitations de partenaires

4.1.1 DDJSCS et Rythmes scolaires Service civique

En parallèle avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles maternelles, en 2014 et 2015, la Direction Départementale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale a proposé à la FCSI et à la fédération des MJC de mener un diagnostic sur l'impact de cette réforme sur les associations de leur réseau.

Ce projet a donc été mené conjointement entre les deux fédérations. La FCSI a accueilli une étudiante en master, Clémentine Gay, pour l'épauler sur cette mission. A l'issue du diagnostic individuel mené avec les centres sociaux, un regroupement a été proposé, qui a réuni une cinquantaine de salariés et bénévoles des centres sociaux et MJC concernés.

4.1.2 Ville de Pont-Evêque : accompagnement à la scolarité

Le Centre Social de Pont-Evêque a fait appel à la fédération pour accompagner les différents partenaires (mairie, CS, prévention) dans le développement d'un projet d'accompagnement à la scolarité qui ait davantage de sens.

La FCSI a donc contractualisé avec la Mairie pour accompagner les professionnels dans leur réflexion et les amener vers un plan d'action.



4.2 : Consolider des partenariats de qualité

4.2.1 : De nombreux sujets de coopération avec la CAF de l'Isère

Le Schéma départemental d'animation de la vie sociale (dit schéma AVS) a été signé en Janvier 2015 entre la Caf de L'Isère, l'Etat, le Département, l'Association des Maires de l'Isère, la MSA, l'UDCCAS et la FCSI.

Tous se sont engagés à construire ensemble une politique globale d'animation sociale pour les 4 années à venir.

La collaboration avec la CAF de l'Isère s'est renforcée par des rencontres et des temps de travail en commun :

- Une rencontre annuelle entre le conseil d'administration de la CAF et les administrateurs de la FCSI pour évaluer la convention 2014/2016.
- Deux rencontres avec les responsables du pôle animation des territoires et de multiples animations conjointes avec les coordonnateurs de territoire.
- Une rencontre avec le responsable du Pôle Ingénierie d'Action Sociale, et une animation conjointe (4 rencontres durant l'année 2015) pour l'animation de l'observatoire SENACS



4.2.2 : Discussion sur les bases de la convention avec le département

C'est en 2015 que la FCSI devait renouveler sa convention avec le Département, mais les nouveaux élus ont souhaité prolonger la convention sur l'année 2015.

En Octobre 2015, les administrateurs de la FCSI ont rencontré Madame Martin-Grand dans l'objectif de présenter la fédération et le travail des centres sociaux. Une nouvelle convention pluriannuelle est en préparation et devrait voir le jour en 2016.

5/ PILOTER LA DYNAMIQUE ISEROISE EN LIEN AVEC LE MOUVEMENT REGIONAL ET NATIONAL

5.1 : Un engagement de tous dans l'URACS

■ 5.1.1 Trois administrateurs présents au conseil d'administration de l'URACS

Association regroupant les fédérations, l'URACS est animée par un conseil d'administration dans lequel José Mastrodicasa, Roseline Freitas et Valérie Desloges ont apporté leur contribution.

Deux séminaires ouverts aux administrateurs et aux délégués des fédérations départementales nous ont permis de faire une première évaluation du projet régional et d'envisager les futurs pistes de travail.

■ 5.1.2 Les déléguées actives dans les comités Rhône-alpins

Espace d'information et de ressources pour les délégués, nous nous sommes retrouvés 4 fois durant l'année 2015 pour échanger sur nos pratiques, nos difficultés et définir les chantiers collectifs.

Les chamboulements apportés par le retrait des financements publics, le désengagement de certaines villes des centres sociaux, les nouvelles prises de compétences des territoires ont été au cœur de nos réflexions et nous avons programmé un travail « de fond » sur l'économie des fédérations et les formes nouvelles que pourraient prendre notre fédéralisme en Rhône-Alpes.

■ 5.1.3 Les centres sociaux engagés dans les actions collectives avec les autres centres sociaux de la région

Des chantiers tels que « recherche-action jeunes-adultes, Bien vieillir sur le territoire, Droit aux vacances » etc. ont permis à des centres sociaux isérois d'apporter leur expérience, de se former ensemble.



5.2 : Une mobilisation des administrateurs et des professionnels de la FCSI dans le réseau national FCSF

■ 5.2.1 : Les instances nationales

Un administrateur et la déléguée se sont rendus au séminaire de janvier « président / délégué ».

Deux membres du Bureau et la déléguée se sont rendus à l'assemblée générale le 28 et 29 mai à Charleville-Mézières (Ardennes).

En amont de l'assemblée générale annuelle, la FCSI a contribué au changement des statuts de la FCSF en intégrant l'adhésion des associations de développement social local (par exemple celles ayant l'agrément EVS), en remaniant la composition du CA et en rendant plus fluide la rédaction.

■ 5.2.2 : Le Comité des délégués qui se réunit deux fois par an

L'équipe de l'Isère s'est retrouvée les 17/18 Mars à Paris pour échanger sur les réalités vécues par les centres sociaux et

les fédérations départementales, prendre connaissance des dossiers parisiens et rencontrer des partenaires nationaux. En Juillet, c'est en région lyonnaise qu'un séminaire nous a de nouveau regroupés.

■ 5.2.3 : Des dossiers portés du centre social à la fédération nationale

C'est à travers la participation à des commissions nationales (culture / politique de la ville / service civique / CS et parcs régionaux..) que les centres sociaux isérois ont fait entendre leur voix.

Le groupe national « Bien vieillir » a organisé un colloque national « développement social local et les enjeux de prévention, de solidarités entre les âges sur les territoires » les 26 et 27 Novembre 2015 où les centres sociaux ont échangé sur leurs expériences, sur leurs besoins de formation sur cette thématique.



5.3 : Le fédéralisme vit à travers des dossiers animés collectivement

5.3.1 : SENACS / SERACS :

L'observatoire des centres sociaux porté par la CNAF et la FCSF au niveau national et par les CAF et les fédérations des centres sociaux au niveau départemental permet de mesurer annuellement l'activité des centres, sur le plan qualitatif et quantitatif. Une plaquette nationale et des plaquettes locales sont disponibles.

En outre, des « fiches-actions » sont téléchargeables pour découvrir précisément l'action des centres interrogés.

Depuis 2004 en Rhône-Alpes, le réseau des CAF et les fédérations départementales des centres sociaux ont co-construit une démarche d'observatoire des centres sociaux (SERACS) visant à :

Mieux connaître les centres sociaux, leurs moyens d'agir, leurs actions pour anticiper leur évolution, apprécier leur capacité d'adaptation et d'innovation.

Créer une ressource collective au service d'un développement qualitatif des actions des centres, promouvoir le concept d'animation globale et son évaluation, mieux qualifier les acteurs, promouvoir l'outil centre social auprès des interlocuteurs internes et externes...

Pour 2015 l'animation de 6 comités de pilotage a permis de maintenir un bon niveau d'engagement et de dialogue entre les 8 CAF de Rhône-Alpes et les 7 Fédérations départementales.

5.3.2 : Mettre l'économie des centres sociaux et des fédérations départementales au service du projet

Face aux tensions budgétaires que rencontrent certains centres sociaux et au-delà de l'aspect conjoncturel de certaines situations, nous nous sommes posé la question du modèle économique du centre social et des fédérations.

Durant trois jours, en juillet 2015, avec l'appui d'économistes, de gestionnaires, de représentants de l'Etat et de collectivités locales, nous avons observé les changements et leurs conséquences sur nos organisations, rencontré des acteurs venant d'autres pays pour confronter nos expériences et lancer un grand chantier à la fois en direction des centres sociaux et des fédérations.

Enfin, nous sommes heureux de vous annoncer la naissance du journal « c'est possible »

Le N° 0 a permis à tous les centres sociaux de mieux connaître le réseau des centres sociaux d'Ardenne puisqu'à l'occasion de l'assemblée générale ils avaient été mis à l'honneur. Ce numéro 0 a été reçu par les centres sociaux adhérents et chacun a pu s'abonner.

Le N°1 : Octobre/décembre 2015 avec à la une « L'économie sociale et solidaire » vous a permis de retrouver un texte pour mieux comprendre cette économie, un interview de Danièle Demoustier « éviter que l'économie mange le social » et enfin des exemples d'actions, enrichis de paroles d'habitants.

Vous pouvez à tout moment vous abonner, n'hésitez- plus !



1/ COMPTE DE RÉSULTAT 2015

Le compte de résultat 2016 témoigne de l'activité de l'année écoulée : Quel volume de charges la fédération a-t-elle supporté pour quel volume d'activité ? Et pour quel résultat ?

| DEPENSES | Année 2015 | Année 2014 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Achat de services et de fournitures dont formations des acteurs des CS : 30 603,43 € | 35 376,92€ | 34 999,80€ |
| Services extérieurs dont location siège social : 6 232,83€ dont déplacements des salariés et des bénévoles : 2 775,24 € dont frais missions et réceptions : 1 563,87€ | 27 184,67€ | 18 441,64€ |
| Impôts et taxes | - 630,34€ | 293,50€ |
| Charges de personnel dont salaires : 85 844,86€ dont charges sociales : 33 617,02€ | 119 461,88€ | 132 898,29€ |
| Charges de gestion courante dont cotisation FCSF+ URACS : 49 655,51€ | 50 084,51€ | 49 255,63€ |
| Dotations aux amortissements, risques et provisions | 28 593,14€ | 12 763,14€ |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION | 260 070,78€ | 263 861,67€ |
| Frais Financiers | 0,02€ | 48,71€ |
| Charges exceptionnelles | 863,23€ | 400 € |
| TOTAL DES CHARGES | 260 934,03€ | 264 310,38€ |

| PRODUITS D'EXPLOITATION (recettes) | Année 2015 | Année 2014 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Prestations vendues dont recettes sur formation : 5 581,70€ dont accompagnement : 12 841,96€ | 18 423,66€ | 12 541,92€ |
| Subventions d'exploitation dont subvention CAF Isère : 27 000 € dont subvention département : 26 350 € dont subvention DRJSCS : 13 855 € | 67 205 € | 67 771 € |
| Autres produits dont cotisations des membres : 118 647 € dont fonds de développement FCSF : 15 000 € dont formation des acteurs : 35 920 € | 174 611 07€ | 183 403,08€ |
| Reprise sur provisions | 0€ | 19 500€ |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | 260 239,73€ | 263 716,00 |
| Produits exceptionnels | 858,29€ | 56,98€ |
| Produits financiers | 241,79€ | 545,64€ |
| TOTAL DES PRODUITS | 261 339,81€ | 264 318,62€ |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 405,78€ | 8,24€ |



RAPPORT FINANCIER



Les dépenses

■ Les frais de fonctionnement

Ils s'élèvent à 62 561,59 € contre 68 351,11 € en 2014 (- 9%). Cette légère baisse est le fruit d'une gestion rigoureuse notamment des frais de déplacement, de téléphonie et de mission/réception.

Les charges locatives s'élèvent à 6 749,08 €. Nous devons dès à présent anticiper le déménagement et l'aménagement d'un nouveau local car le bâtiment dans lequel se trouve la fédération sera soumis à la destruction dans le cadre du projet de requalification urbain du quartier Baltiss.

■ Les charges de personnel

Avec un montant de 117 077,30 €, il est premier poste de dépenses (46%) Il correspond aux charges liés aux salaires de la déléguée fédérale à temps plein, de la chargée de

mission à 0,80 ETP et de l'assistante fédérale à 20 h/ semaine ainsi qu'au recours ponctuel d'une infographiste.

Les autres frais de personnel correspondent aux cotisations Uniformation (2 104,14 €), à la médecine du travail (280,44 €) et à la provision pour départ à la retraite (1 466 €).

■ La formation des acteurs reste une priorité

Cette année 2015, nous avons réalisé deux temps de formation « actions collectives » pour développer l'accompagnement et l'implication des habitants et assuré, comme chaque année, des formations sur site à la demande des centres sociaux. Le Budget consacré à la formation s'élève à 41 501€ qui correspond aux frais d'intervention (32 607€) et aux frais d'hébergement et de restauration (8 890€).



Les recettes

■ Les cotisations

Elles proviennent des centres sociaux et EVS et s'élèvent à 118 647 €, soit 45,4 % de nos recettes.

La FCSI reverse 41 240,34€ à la Fédération Nationale (cotisation + fonds mutualisés + fonds de formation des bénévoles (Fosfora)) et 8 415,17€ à l'Union régionale (URACS). Le solde de 68 991,49 €, soit 26,4 % de nos recettes, est consacré au fonctionnement du réseau isérois.

■ Les financements extérieurs

Nos partenaires ont renouvelé leur soutien à la même hauteur qu'en 2014 soit 27 000 € pour la CAF, 26 350 € pour le Conseil Départemental et 13 855 € pour la DRJSCS. Le conseil départemental a prolongé la convention 2012/2014 pour une année dans l'attente de la déclinaison de ses nouvelles orientations.

La FCSF a renouvelé son soutien au développement de la FCSI en activant le « fonds mutualisé » pour 15 000 €.

■ Les ressources liées à notre activité 2015

En 2015, la FCSI a réalisé des accompagnements spécifiques (transformation d'un EVS en Centre Social, élaboration d'un projet de soutien à la scolarité) pour un montant de 12 841€.

Les recettes de formation sont constituées pour 23% (9 590€) des cotisations mises dans le fonds « fosfora », pour 64% (26 330€) par la réponse à des appels à projet et pour 13% (5 581€) par la participation des centres sociaux.

Les finances de la Fédération ont été gérées en adéquation avec nos orientations 2016. Les recettes s'élevant à 261 339,81 € et les dépenses à 260 934,03 €, notre résultat se situe à 405,78 €.



Le Conseil d'Administration réuni le 31 mars 2016 en présence du commissaire aux comptes Pascal DREVET propose à l'assemblée générale :
1/D'affecter le résultat de 405,78 € en report à nouveau. Les fonds associatifs seront ainsi portés à 48 203,42€.

2/Révision du Taux de cotisations des différents adhérents :

- Que le taux de cotisation des centres sociaux restent inchangés
- Que le taux de cotisation des Espaces de Vie Sociale soit calculé sur la même base départementale que celui des centres sociaux à savoir :
Budget inférieur à 430 000€ : taux : 0,42%
Partie du budget supérieur à 430 000€ : taux 0,052%

Ces comptes certifiés par le Cabinet Audit Pascal Drevet, sont à la disposition des adhérents.

2/ BILAN : UN INSTANTANÉ DES FINANCES DE LA FÉDÉRATION

Le bilan représente les emplois et ressources dont dispose la fédération. Les différents postes du Bilan indiquent la santé financière de la fédération. Ils sont révélateurs de la capacité de la fédération à faire face à son fonctionnement.

■ Actif ou patrimoine de la fédération

| ACTIF | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Actif immobilisé | | |
| Immobilisations corporelles : 4 047,30€ | 5 615,75€ | 7 742,89€ |
| Immobilisations financières : 1 492,72€ | | |
| Actif circulant | | |
| Adhérents et autres partenaires : 37 918,99€ | 107 252,03€ | 87 095,51€ |
| Disponibilités (banques) : 69 333,04€ | | |
| Charges constatées d'avance : 0€ | | |
| TOTAL ACTIF | 112 867,78€ | 94 838,40€ |

Les immobilisations (5 615,75€) regroupent tout ce que la fédération possède pour effectuer son activité (deux véhicules, matériel de bureau, ainsi que les parts sociales au crédit coopératif et le dépôt en caution pour le siège).

L'actif circulant comprend 37 918 € de sommes dues par nos partenaires (CAF / FCSF / Mouvement associatif), les soldes du compte courant crédit coopératif et du livret associatif.

■ Le passif ou les moyens dont dispose la fédération pour se financer

| PASSIF | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Fonds associatif | | |
| Report à nouveau : 47 797,64€ | 48 203,42€ | 47 797,64€ |
| Résultat de l'exercice : 405,78€ | | |
| Provisions pour risques et fonds dédiés | 39 172€ | 12 706€ |
| Dettes | | |
| Dettes sociales : 3 105,31€ | 25 492,36€ | 34 334,76€ |
| Autres dettes : 22 387,05€ | | |
| TOTAL GENERAL | 112 867,78 | 94 838,40 € |

Les fonds propres qui s'élèvent à 48 203,42 € regroupent tout ce que la fédération a mobilisé pour financer les investissements nécessaires à son activité permanente.

Les dettes englobant les dettes aux fournisseurs (3 105,31€), les dettes fiscales et sociales (23 387,05 €) seront régularisées début 2016.



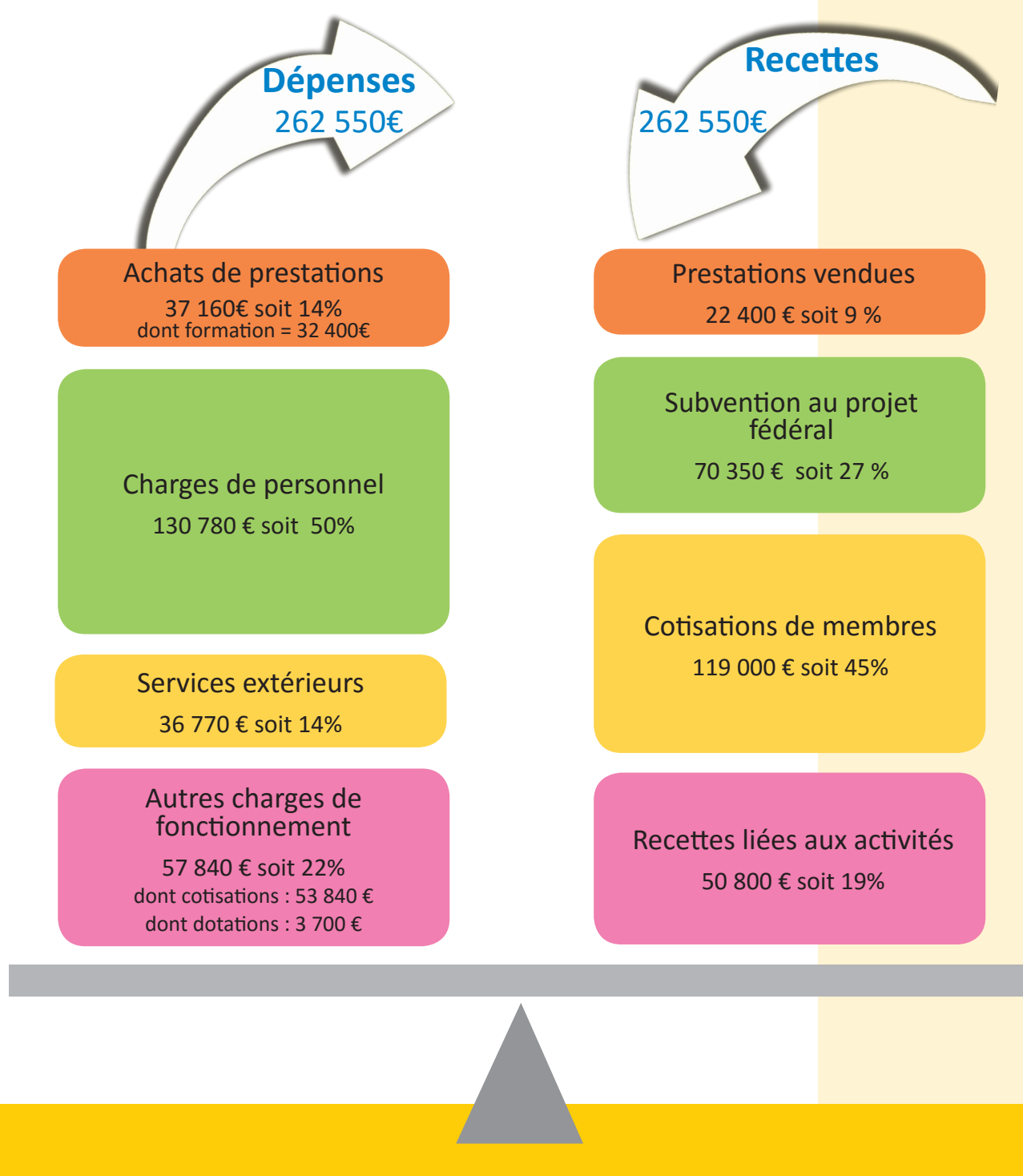
3/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

Le conseil d'administration fédéral, pour préparer le budget 2016, a répondu à ces 2 questions :

- Quels événements pourraient influencer les produits et les charges ? Quel résultat attendu ?
- La trésorerie 2016 va-t-elle connaître des « hauts et des bas » ?

Le Conseil d'administration s'engage à :

- Négocier avec ses partenaires CAF Isère et Département des subventions qui permettront de prendre en compte le développement de l'activité fédérale,
- Développer une campagne d'adhésion/reconnaissance dans le respect de la charte des centres sociaux,
- Solliciter pour une dernière année la fédération nationale pour son plan de développement,
- Valoriser nos savoir-faire dans l'objectif de répondre à des sollicitations d'associations ou de collectivités qui souhaitent consolider et /ou développer des centres sociaux et /ou des EVS.
- Maintenir une grande vigilance dans la gestion de la trésorerie. Pour cela, la FCSI dispose d'une couverture de son besoin en fonds de roulement de près de 4 mois.



En 2016, développons notre capacité d'expérimentation et d'anticipation

Les occasions ont été nombreuses depuis le congrès de Lyon en 2013, de rappeler la place des centres sociaux pour inventer les réponses sociales et inspirer les politiques publiques dont notre société a tant besoin. Cette utilité est particulièrement évidente pour recueillir la parole des personnes, que notre système n'arrive plus à atteindre, pour pacifier les relations avec des jeunes et des moins jeunes que le désespoir conduit à une violence dont ils sont les premières victimes et pour explorer de nouveaux enjeux et défricher de nouveaux chantiers.

1/ Créer les conditions d'une capacité collective à mieux vivre ensemble

Nous avons fait l'expérience de la menace, de la peur, de l'état d'urgence et nous avons observé leurs nombreuses conséquences sociales : montée des intolérances face à l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, à une nation, à une religion, à des opinions politiques, absentéisme aux élections, montée des discriminations (sexe, apparence physique, état de santé, handicap, mœurs, orientations sexuelles.)

Si l'existence des déséquilibres de notre société et du monde n'est pas une nouveauté, nous en avons pris conscience lors des événements de l'année 2015 comme lors du congrès de Lyon en 2013.

Face à ces crises, nous avons trois réponses possibles, une réponse individualiste, une réponse autoritaire et enfin une réponse solidaire.

Si la réponse est solidaire, elle implique une prise de parole des habitants et des centres sociaux, elle invite à privilégier ceux qui agissent sur ceux qui réagissent, à bâtir de nouvelles compétences, à inventer le nouveau chemin d'un avenir plus fraternel.

Aussi, la FCSI souhaite animer en 2016 une « fonction-ressource » pour :

- permettre l'expression de colère, d'envie, d'espoir dans le respect de l'autre
- donner aux centres sociaux des méthodes et des outils d'éducation populaire qui permettent de comprendre les systèmes, les causes et les leviers à activer pour transformer les situations (conscientisation)
- favoriser le dialogue, organiser des rencontres et des débats ainsi que l'auto-organisation.

2/ Renforcer la capacité d'agir des acteurs des centres sociaux

Mesurer le chemin parcouru en lien avec le projet de l'URACS.

La réécriture du projet fédéral démarrera courant 2016 en lien avec les 6 autres fédérations départementales et la réécriture du projet régional. Cette démarche est le témoignage que la fédération souhaite réfléchir sur son action et son futur. Il s'agira d'impliquer plus profondément les membres du réseau dans la vie de la fédération en leur donnant la parole.

L'élaboration du projet fédéral se déroule classiquement en 4 temps : un état des lieux de la situation, la détermination des

objectifs pour les 4 prochaines années, les moyens à mettre en œuvre, et enfin les critères d'évaluation de ses actions.

Il sera pour les 4 années à venir un outil de communication interne : remis aux centres sociaux, il permet de faire connaître de manière synthétique et concrète les caractéristiques essentielles de la fédération et l'esprit qui l'anime. Il sera notre donc notre document fédérateur.

Mais il devra également être un outil de communication externe qui permettra la promotion de l'action de la fédération et des centres sociaux, de nos valeurs de respect de la personne, de démocratie et de solidarité.



Stabiliser l'économie de la fédération et l'engagement bénévole.

Il est nécessaire de se doter des instruments de gouvernance et de gestion bien ajustés aux mains des administrateurs et des professionnels, pour piloter le projet collectif et ainsi maintenir le niveau de développement du réseau.

L'animation du réseau isérois et le développement du soutien aux adhérents (appui à la création de nouvelles structures, appui aux centres sociaux en difficulté, animation des dispositifs régionaux et nationaux) nécessitent de maintenir le temps de travail et la complémentarité des compétences.



Aussi les actions 2016 devront :

- Assurer l'économie financière de la fédération en renégociant les conventions pluriannuelles avec la CAF et le Département et faisant reconnaître l'inventivité des centres sociaux et en trouvant un nouveau modèle de relation contractuelle.
- Ouvrir les instances fédérales à l'ensemble des membres des centres sociaux (habitants / gestionnaires / professionnels / associés) et par une meilleure répartition de l'origine géographique des administrateurs.
- Consolider le mode de gouvernance en prônant une prise de responsabilité partagée au sein du conseil d'administration et du Bureau mais aussi en proposant des « engagements départementaux » à des personnes qui souhaitent apporter leur soutien au projet fédéral sans pour cela être nécessairement membre du CA.
- Se former collectivement notamment sur la « médiation / négociation ».



3/ Capitaliser l'expérience collective et développer notre système d'information

Le concept même de « centre social » reste mal compris, nécessitant des efforts constants de pédagogie, quel que soit l'échelon du réseau.

Malgré les nombreux efforts déployés au cours de la période précédente, le réseau isérois reste peu connu du grand public et mal connu des partenaires publics qui le soutiennent ou seraient amenés à le faire.

L'objectif est de se servir des sollicitations, des problèmes ou des projets, comme supports d'apprentissage collectif.

Durant l'année 2016, il sera important de :

- Poursuivre nos actions de connaissance et reconnaissance auprès des décideurs
- Valoriser l'engagement social et citoyen dans les centres sociaux en renforçant les conditions de soutien à son exercice notamment par le biais de la formation
- Développer la coopération, la concertation avec d'autres acteurs associatifs
- Mutualiser des savoir-faire et des compétences dans le réseau régional.

*« Pour s'améliorer, il faut changer, donc pour être parfait, il faut avoir changé souvent »
Winston Churchill*

Recevez le journal « C'est possible! » dans votre structure

Centres Sociaux
Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF)
Numéro 1 • Octobre - Décembre 2015

C'est possible!

« PLUS L'ÊTRE HUMAIN S'OUVRE À LA VIE, PLUS LA VIE LUI OFFRE DE POSSIBLES » PAULE SALOMON

Vide-grenier solidaire à Vitry-sur-Seine (94)

DOSSIER SPÉCIAL p.3

Sociale & solidaire

Une autre économie qui nous est proche

Une économie, mettant au cœur l'humain, localement, permettant à toutes et tous de trouver sa place à l'heure d'une constante augmentation du chômage, est-ce un rêve ? C'est ce que l'économie sociale et solidaire tente de faire. Et si on essayait ?

DANS CE DOSSIER, VOUS RETROUVEREZ :

- P.4 - Comprendre l'économie sociale et solidaire
- P.4 - Interview de Danièle Demoustier « Éviter que l'économie mange le social »
- P.5 et 6 - Des exemples d'actions
- P.5 et 6 - Paroles d'habitants

ACTUALITÉS p.2

AILLEURS Nouveau visage pour les billets de 20€ ?

EN DIRECT DU RÉSEAU p.7

p.8 PORTRAIT KARIM MIMOUNI

C'est Possible ! n°1 • Octobre-Décembre 2015

Journal édité par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF), parle des citoyens engagés qui veulent changer le quotidien en agissant.

Pour plus d'infos : www.centres-sociaux.fr ou au cestpossible@centres-sociaux.fr



